

**ASSEMBLEE NATIONALE**10 décembre 2005

---

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2470)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 38

présenté par  
Mme Jacquaint  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 10**

I. – A la fin du 1° du I de cet article, supprimer les mots :

« justifiée par un certificat médical ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression dans les 2°, 3° et 4° du I et dans le II de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.